

PARCOURS DE FORMATION EN EGLISE « THEODULE »

Maison diocésaine Notre-Dame du Silence
c/o Véronique Denis, Chemin de la Sitterie 2, 1950 Sion
Tel : 027 327 44 04 | Email : vero.denis@cath-vs.ch
web : http://www.cath-vs.ch/formation/services_laics



EN VUE DE QUEL ENGAGEMENT ?

Les personnes ayant obtenu le certificat et l'habilitation peuvent être engagées dans les paroisses ou dans les institutions selon le projet initial convenu en début de formation ou en fonction de nouveaux besoins pastoraux. Un éventuel engagement rémunéré n'exclut pas une part de bénévolat.



QUEL COÛT ?

En principe, la formation est prise en charge par les paroisses ou les institutions. Le coût de la formation s'élève à Fr. 1000.— par année. Ce montant comprend les frais liés à la formation, les photocopies et les repas durant les journées d'approfondissement.
Pour les auditeurs, les frais se montent à Fr. 500.— par année.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Les documents d'inscription – incluant le bulletin de pré-inscription, l'attestation d'envoi en formation du curé ou de l'Equipe pastorale et la lettre de motivation – sont à transmettre à la responsable de la formation, Mme Véronique Denis, pour le 20 août 2015.

DIOCESE DE SION

FORMATION EN EGLISE



PARCOURS THEODULE 2015-2018

PRESENTATION GENERALE
INFORMATIONS





QUELLE FORMATION ?

Le diocèse de Sion propose une formation en pastorale qui prépare à un service en Eglise, dans les paroisses ou des institutions (homes, écoles, hôpitaux, etc.).

Le parcours se déroule sur trois ans et comprend des cours, des journées d'approfondissement et un stage intégré à l'ensemble du cursus.



A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Cette formation s'adresse à toute personne intéressée à approfondir des connaissances humaines, pastorales et théologiques en vue d'un service en Eglise. En principe, vous devez être envoyé par votre communauté paroissiale, le curé ou l'équipe pastorale.

Si vous souhaitez effectuer le parcours à titre personnel, et non pas en vue d'un engagement en Eglise, vous pouvez le faire en tant qu'auditeur ou auditrice libre.



QUEL CONTENU ?

La formation aborde un certain nombre de thèmes théologiques et bibliques. Elle propose des repères et une réflexion pratique sur la vie en Eglise, l'accompagnement humain, la relation d'aide, la catéchèse, la liturgie, la diaconie, l'enseignement religieux, etc.



OÙ ET QUAND SE DÉROULE LA FORMATION ?

Les cours sont donnés à raison d'un soir par semaine (de 20h à 22h), le mardi à St-Maurice (Foyer franciscain) ou le jeudi à Sion (maison diocésaine Notre-Dame du Silence) durant la période scolaire. Les 4 journées d'approfondissement annuelles ont lieu le samedi de 8h30 à 17h dans une des maisons d'accueil du diocèse (Notre-Dame du Silence, Foyer Dents-du Midi, Monastère de La Pelouse s/Bex, etc.).



QU'EN EST-IL DU STAGE ? *

Chaque participant-e effectue un stage durant les 3 ans de formation. Le champ d'activité (catéchèse, pastorale, diaconie, liturgie ou enseignement religieux) et le lieu (paroisse, institution, école, etc.) sont choisis en concertation avec le curé ou l'équipe pastorale.



QUELLES MODALITES D'EVALUATION ? *

L'évaluation permet de mettre en valeur à la fois l'appropriation des savoirs et votre expérience. Elle se construit durant les premières années dans une perspective formative, à travers l'auto-évaluation, le suivi de stage et le travail biblique personnel. En troisième année, l'évaluation comporte la rédaction d'un travail final de certificat (env. 20 p.), réalisé avec le soutien de votre conseiller d'étude.



DEUX SOIREES DE DISCERNEMENT

Deux soirées préliminaires (septembre 2015) permettent aux candidat-es d'expérimenter le déroulement du parcours et de percevoir l'esprit ecclésial dans lequel il se vit.



QUELLE CERTIFICATION ?

Les personnes qui réalisent et valident l'ensemble de la formation obtiennent un certificat de formation pastorale et une habilitation de la part de l'Evêque de Sion leur permettant d'exercer sur le territoire du diocèse.

Les auditeurs reçoivent une attestation de suivi de formation.

* Les auditeurs réguliers sont dispensés du stage et des modalités d'évaluation.